

## **Communiqué de presse**

12 juin 2017

### **Vendre de l'alcool dans les restoroutes ? Les professionnels des addictions s'opposent à une pratique incohérente**

**La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) veut lever l'interdiction de vendre et de servir de l'alcool dans les restoroutes. Elle menace ainsi l'intégrité corporelle et la vie. Les organisations du domaine des addictions enjoignent urgemment le Conseil national à maintenir cette interdiction.**

Le 13 juin, le Conseil national décidera s'il va lever l'interdiction de vendre et de remettre de l'alcool dans les restoroutes. C'est ce que le lui conseille la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N). La Coalition pour une politique alcool responsable recommande avec vigueur de maintenir l'interdiction, sous peine de mettre en danger la vie des usagers de la route. Les organisations du domaine des addictions s'opposent à une telle levée de l'interdiction.

Il existe un lien direct entre consommation d'alcool sur la route et les accidents graves : un accident sur huit est lié à l'alcool. La réduction de l'accessibilité de l'alcool est une des mesures de prévention les plus efficaces. Cela vaut également pour la circulation routière. L'interdiction de vendre et de remettre de l'alcool dans les restoroutes réduit la consommation d'alcool précisément là où l'alcool constitue un danger de mort immédiat pour les tiers.

#### **Régulation d'un côté, dérégulation de l'autre : le Parlement conduit une politique contradictoire en matière d'alcool**

Le Parlement a mis en place diverses mesures efficaces qui touchent à l'alcool dans la circulation routière avec le paquet Via Sicura. Par exemple, l'introduction du zéro pour mille pour les nouveaux conductrices et conducteurs, qui, parmi d'autres mesures, a conduit à une baisse sensible des accidents liés à l'alcool. Pourtant, la CTT-N se positionne pour éliminer une pratique éprouvée et jusque-là incontestée. Une pratique qui elle aussi aide à réduire ou empêcher des accidents de la route liés à l'alcool. Pour les organisations du domaine des addictions, cela est incompréhensible.

#### **La protection de la vie humaine prime sur les intérêts économiques**

L'interdiction de vendre et de servir de l'alcool dans les aires d'autoroute contribue incontestablement à la protection de l'intégrité corporelle et de la vie des autres usagers de la route. Cette protection pèse incontestablement plus que la liberté économique. Les organisations du domaine des addictions appellent le Conseil national à maintenir l'interdiction.

#### **Contacts romands de la Coalition pour une politique alcool responsable :**

Jean-Félix Savary : Secrétaire général du GREA 079 345 73 19

Corine Kibora : Porte-parole d'Addiction Suisse 079 730 60 75